



Procès-verbal du comité de gestion du jeudi 4 juillet 2024

Présents : Nathalie LEFEBVRE, Joël DENAVEAU et Leïla NAÏDJI

Excusés : Christophe CLAEYS, Rémy BECUWE

Techniciens présents : Florence HULEUX et Agathe LE GARREC

Procurations : Christophe CLAEYS à Nathalie LEFEBVRE et Rémy BECUWE à Leïla NAÏDJI

Madame la Vice-Présidente souhaite la bienvenue à tous.

La séance est ouverte sur l'ordre du jour ci-après :

1. Approbation du procès-verbal du comité de gestion du 24 juin 2024

Madame la Vice-Présidente demande s'il y a des observations sur ce procès-verbal. En l'absence de remarque, il est adopté à l'unanimité.

2. Délibération portant création d'un emploi de référent social chargé des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Madame la Vice-Présidente donne lecture de la délibération.

Un emploi de référent social chargé des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à temps complet est créé, à compter du 1^{er} septembre 2024, pour accueillir et accompagner les personnes âgées et handicapées dans les démarches administratives (dossiers d'aide sociale légale, dossiers de retraite et réversion, dossiers APAHM, dossiers MDPH, mesures de protection...).

En l'absence de remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Délibération portant création d'un emploi de référent social chargé du logement

Madame la Vice-Présidente donne lecture de la délibération.

Un emploi de référent social chargé du logement à temps complet est créé, à compter du 1^{er} septembre 2024, pour accueillir et accompagner différents publics dans les

démarches administratives notamment sur la thématique des préventions des impayés de loyer, Fonds de Solidarité au Logement, aides sociales facultatives...

En l'absence de remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Délibération portant création d'un emploi de responsable de la Résidence Autonomie Ambroise CROIZAT (RAAC)

Madame la Vice-Présidente donne lecture de la délibération.

Un emploi de responsable de la résidence autonomie Ambroise CROIZAT à temps complet est créé, à compter du 1^{er} août 2024, pour encadrer et coordonner le travail de l'équipe de la RAAC. Il assurera le bon fonctionnement du site (relation aux résidents, gestion administrative et technique, animation...).

En l'absence de remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Vote du budget exécutoire 2024 de la RAAC

Madame la Vice-Présidente donne lecture de la délibération.

Le budget prévisionnel 2024 de la résidence a été transmis au Département du Nord, autorité de tarification, en octobre dernier.

En fonctionnement, le budget prévisionnel 2024 s'élevait à 649 000,00 €.

Le budget exécutoire 2024 s'élève à 625 687,85 €.

Le Département a donc diminué le budget prévisionnel de 3,59 %.

En investissement, le budget exécutoire 2024, identique au budget prévisionnel 2024, s'élève à 472 700,00 €.

En l'absence de remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Prix de journée de l'exercice 2024 de la RAAC

Madame la Vice-Présidente donne lecture de la délibération.

Le Département a fixé, par arrêté de tarification en date du 31 mai 2024, un prix de journée conforme aux propositions, à savoir 22,18 € pour un F1 bis et 27,07 € pour un F2.

En l'absence de remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Décision modificative n° 1 de virements de crédits au budget M 22 année 2024 de la RAAC

Madame la Vice-Présidente donne lecture de la délibération.
En l'absence de remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Points divers

A la RAAC :

Travaux à venir : changer la chaudière ou raccordement au chauffage urbain.

Travail en lien avec un cabinet d'avocats sur :

- La convention
- La provision grosses réparations
- Le surcoût des travaux de réhabilitation

Réflexion menée sur le poste de conciergerie

Informations sur :

- Les animations
- La liste d'attente

